

Les nouveautés de Rés'OGM Info

Sortie du DVD « **Cultivons la terre** », **propositions pour une agriculture durable, innovante et sans OGM. le film de Rés'OGM Info** réalisé par Honorine Périno, avec le financement du Conseil Régional Rhône-Alpes et de la Fondation Nature et Découvertes. 15 euros pour les particuliers*.
Commandez dès maintenant vos DVD et contactez nous pour organiser des projections près de chez vous !

Sortie du **guide technique pour pour une agriculture durable, innovante et sans OGM** sur www.resogm.org rubrique alternatives en Région. 3 €*
DISPONIBLE le DVD : Les Semences modernes en question. Produit par Rés'OGM Info, réalisé par Marc Peyronnard, avec le soutien du Réseau Semences Paysannes. Le film est tiré du Séminaire : Quelles plantes pour des agricultures paysannes : séminaire les méthodes de sélections, Jeudi 6 et Vendredi 7 décembre 2007, à l'ENITA de Lempdes Clermont-Ferrand, organisé par le Réseau Semences Paysannes. 7 euros.*

*Tarifs sans frais de port : bon de commande sur
<http://www.infogm.org/resogm/docsmac/Bon-commande-resogm.pdf>

Du nouveau dans la médiathèque

DVD L'agriculture dans la biodiversité, réalisé par la Télévision promotion rurale Rhône-Alpes

Manifestation de Soutien soutien au lanceur d'alerte Christian Vélot

le mercredi 25 juin. Sont prévus une manifestation à Orsay le matin à 11 heures et une manifestation à 15 heures départ de Luxembourg jusqu'au ministère de la recherche.

Cf en Pièce jointe

L'ALERTOUR

L'Alertour est une **manifestation itinérante** destinée à promouvoir une agriculture non productiviste, respectueuse de la nature

et des hommes qui la cultivent.. un tour de France cycliste pour une France non dopée, du 3 au 28 juillet 2008.

Infos sur <http://www.alertour.net/>

Inscription obligatoire avant le 6 juin.

Dates des passages en Rhône-Alpes :

Dimanche 6 Juillet,

Bourg-lès-Valence : **14h - 18h**, l'Alertour se joint à un rassemblement pour la préservation du foncier périurbain

Marsaz : **21h - 23h**, Projection dans la grange dauphinoise de la **Clé de Sol** du film :

"**Le pollen de la discorde**", suivie d'un débat avec le réalisateur Marc Peyronnard

Lundi 7 Juillet

Pont-Evêque : 13h, Animation sur le thème des pesticides

Marc Peyronnard, Amis de la Terre

Parc de la Tête d'or : 20h30 - 22h30, "L'énergie dans les transports"

"1. le transfert modal route-rail", Gérard Leras, *Les Verts*

"2. les alternatives à la voiture en ville", Geneviève Ancel, *Conseillère Technique pour le développement Durable*

23h : Animation musicale

Mardi 8 Juillet :

Neuville-les-Dames : **14h - 15h30**, "Attractions locales : les étangs de la Dombes, le poulet de Bresse "

Evelyne et Jean-Claude Bouvier, *Accueil Paysan*

"Contexte local des OGM", Gérard Boinon, *'OGM, non merci'*

Cormatin : **20h30 - 22h30**

"Gestion durable de l'énergie" , Stephen Kerckhove, Agir pour l'Environnement

REGION RHONE ALPES :

Assemblée plénière des 28 et 29 mai 2008 Voeu présenté par la commission Développement rural et agriculture

Exposé des motifs :

Le texte définitif du projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés a été adopté le 22 mai dernier par le Sénat. Il autorise la commercialisation et l'utilisation d'OGM. Il renvoie à la réglementation européenne, aujourd'hui non définie, les conditions de coexistence des cultures OGM et des cultures non OGM. Il autorise a priori ces cultures dans toutes les zones agricoles qu'elles soient dans un périmètre de Parc Naturel Régional, d'AOC ou d'agriculture biologique.

Or le Président de la République lui-même a considéré les plantes OGM comme des plantes contaminantes et pourtant le texte de loi repose sur le principe de coexistence de ces cultures avec des cultures non OGM. D'autres députés sont intervenus en ce sens.

La loi n'est pas promulguée à ce jour. Le conseil constitutionnel a été saisi le lundi 26 mai par des députés et sénateurs.

L'assemblée régionale s'est prononcée en avril 2004 contre la culture d'OGM en plein champ et a depuis, par la voie de son président, tant au niveau régional que national, à plusieurs reprises, réaffirmé cette position. Dernièrement, le 3 avril 2008, le Président JJ Queyranne intervenait à l'Assemblée Nationale pour soutenir deux amendements traitant pour le premier du développement de la culture de protéines non-OGM pour l'alimentation du bétail, pour le second de la protection des espaces tels que les zones AOC, les PNR et les zones d'agriculture biologique.

Rhône-Alpes, première région biologique, première région par le nombre de PNR (6 et un en cours de création, et deux parcs nationaux) et première région AOC (56 AOC) de France est en effet tout spécialement concernée par ces filières de qualité et ces espaces naturels, remarquables du point de vue de leur valorisation économique et patrimoniale. Toute l'économie agricole régionale repose sur les productions sous labels ou mentions valorisantes (AOC, Agriculture Biologique, IGP, Montagne..) dont le nombre élevé et la diversité sont le propre de la région Rhône-Alpes ; elles couvrent en effet 80% du territoire agricole rhônalpin

La région est également très concernée par la question de l'alimentation animale et, 70% de ses exploitations agricoles se situant en zone de montagne, contribue au développement de l'autonomie alimentaire des exploitations dans un souci à la fois de sécurisation des aliments et plus largement de développement durable.

L'avenir de l'agriculture et par là même des espaces et de l'ensemble de l'économie de Rhône-Alpes dépend des termes définitifs de cette loi. En effet, dans cette période de réflexion sur la qualité de l'alimentation, sur la valorisation de l'identité alimentaire européenne dans un contexte de mondialisation des échanges et de révision de la PAC, le risque est fort que les atouts rhônalpins, français voire européens soient perdus sans possibilité de retour si ses termes n'en étaient pas modifiés.

En conséquence je vous propose d'adopter le voeu suivant :

Le Conseil régional Rhône-Alpes :

- Ø **Rappelle l'impossible coexistence entre culture OGM et culture non OGM ;**
- Ø **Alerte l'ensemble des élus locaux, les parlementaires et les membres du gouvernement sur la menace économique qui pèse à présent sur les filières agricoles rhônalpines ;**
- Ø **Rappelle l'impérieuse nécessité de conserver une capacité d'expertise indépendante dans le domaine des OGM et donc de maintenir une recherche active, en milieu confiné toutefois**
- Ø **Demande aux collectivités rhônalpines de se mobiliser pour prendre toutes dispositions utiles et nécessaires afin d'éviter le développement des cultures OGM sur leur territoire.**

Les infos sur les OGM en France :

Jugé pour avoir fauché un maïs aujourd'hui interdit

<http://www.libelille.fr/saberan/2008/06/terre--dominiqu.html>

Et un procès pour fauchage à son actif. Cette fois-ci, Dominique Plancke n'a pas arraché des betteraves génétiquement modifiées comme en 2001, mais un champ de maïs MON 810, en juillet 2006, à Saint-Hilaire. L'adjoint au maire de Lille, sous l'étiquette Verts, a comparu à Toulouse ces jeudi et vendredi. A ses côtés, José Bové et 39 autres militants anti-OGM. Une peine de 180 jours-amendes, à 100 euros par jour, a été requis par le procureur du tribunal de grande instance contre l' élu lillois. Entretien.

Vous passez en procès pour avoir fauché un maïs génétique désormais interdit...

Oui, la France a fait jouer la clause de sauvegarde pour le maïs MON 810, et ce maïs est désormais interdit à la culture, depuis janvier 2008. Ce qui veut dire qu'aucun maïs génétiquement modifié ne sera planté en France cette année, puisqu'il était le seul autorisé. La législation européenne autorise aux pays membres de faire jouer cette clause quand il y a un doute sur l'innocuité de l'OGM, afin qu'ils puissent préserver leur territoire. A charge au pays qui l'utilise de produire des éléments nouveaux pour justifier cette interdiction.

Quels faits nouveaux la France a-t-elle produits ?

Il y a eu toute une série d'études depuis 2002 sur ce maïs. Le tribunal vient de passer toute la matinée de ce vendredi sur ces études. Elles montrent notamment que le maïs génétiquement modifié évolue : celui qui est ressemé aujourd'hui n'est pas celui qui a été examiné et autorisé il y a dix ans dans l'Union européenne. C'est le problème des OGM : ils ne sont pas stables. D'autres études ont également noté des mutations des bactéries dans les plans d'eau autour des lieux de culture du MON 810. La France n'est pas le seul pays à avoir fait jouer la clause de sauvegarde : l'Autriche l'a fait depuis dix ans.

Pensez-vous que vos actions de fauchage ont pesé dans cette décision française ?

C'est l'histoire de la poule et de l'oeuf, des fauchages et du Grenelle de l'environnement. Ce qui est sûr, c'est que les choses avancent depuis dix ans qu'après des actions. Notre adversaire [le semencier Pioneer, partie civile], au tribunal, a d'ailleurs regretté que le gouvernement ait cédé à notre "terrorisme" sur la clause de sauvegarde.

Comment voyez-vous votre procès ?

C'est un procès un peu bizarre. Nous faisons jouer l'état de nécessité pour expliquer notre geste, alors même que le gouvernement considère aujourd'hui que le MON 810 est un maïs à risque. Le tribunal de Chartres vient de relaxer 58 faucheurs, avec une décision de 40 pages. Le tribunal de Toulouse n'a qu'à s'en inspirer. Plus sérieusement, nous sommes plutôt confiants, les réquisitions du procureur sont modérées. Désormais, le doute sur les OGM est allé au-delà des faucheurs volontaires.

Propos recueillis par S.M.

Comment influencer les élus ?

Pour info, une interview de Marie-Christine Blandin par Claude Marie Vadrot :

"A titre d'illustration, voici ce que me disait en interview, la sénatrice Marie-Christine Blandin il y a quelques quelques jours : Marie-Christine Blandin, sénatrice des Verts, a bataillé ferme au long des deux passages de la loi sur les OGM. Avec un succès pour les groupes de pression qui se sont succédés depuis des mois auprès des parlementaires. Marie-Christine Blandin nous explique comment les groupes industriels ont exercé leurs pressions et comment ils continuent en leurs expliquant que seuls les OGM pourront résoudre la crise alimentaire mondiale.

/Comment qualifiez ces pressions ?

/Elles ont été à la fois amicales, diffuses, conviviales et complexes ; donc d'une efficacité redoutable, implacable.

/Quelles formes prennent-elles ?

/D'abord, depuis longtemps, car l'offensive a été préparée de longue date, par de luxueuses brochures éditées par les semenciers, brochures sur papier glacé, très pédagogiques, avec de belles illustrations où ils vantent leurs actions et leurs produits. Et surtout dans lesquelles ils flattent le rôle des parlementaires et leurs fonctions. Et dans certaines de ces brochures, les amendements sont tout prêts.

/La littérature habituelle...

/Non, pas du tout, il s'agit de publications éditées spécialement pour les parlementaires, donc à faibles tirages. Le plus surprenant est que ces brochures sont signées à la fois par le GNIS, le Groupement National Interprofessionnel des semences et par l'UIPP qui regroupe les fabricants de produits phytosanitaires. Démarche paradoxale puisque les modifications génétiques sont censées éradiquer l'utilisation de ces produits. Ces gens sont tellement sur d'eux qu'ils ne craignent pas la contradiction, persuadés qu'ils sont qu'elle passera inaperçue.

/Ils sont si naïfs ?

/Il n'y a pas que cela, bien sur. Régulièrement nous recevons de modestes informations de quatre pages, mal présentées, d'origine mal définie, sous le couvert d'une étrange association, qui publie « agriculture et environnement » (1). Sur tous les thèmes, cette feuille, un véritable libelle, attaque violemment ceux qui mettent en doute l'agriculture intensive et évoquent le réchauffement climatique. On y trouve des calomnies, des diffamations sur le professeur Belpomme, Greenpeace, Nicolas Hulot, le WWF ou l'association Kokopelli. Souvent des attaques sordides. / (J'ai pu lire aussi que les Amis de la Terre dépensaient des dizaines de milliers de Francs depuis des années sur la campagne OGM et le bénévole que je suis se pose des questions : où est passé l'argent ??... C.) / Avec un ton presque militant. Comme ce n'est pas sur papier glacé, c'est presque plus efficace.

/Les parlementaires y croient ?

/En général ils reprennent sans aucun esprit critique le contenu de ces feuilles. Ils sont très efficaces. Comme les gens de l'AFIS, l'association française pour l'information scientifique qui se donne, je cite, comme but de promouvoir la science contre ceux qui nient ses valeurs culturelles, la détournent vers des oeuvres malfaisantes ou encore usent de son nom pour couvrir des opérations charlatanesques. Ils sont présents dans tous les colloques, dans toutes les réunions, ils ont des moyens. Il ont regretté publiquement qu'une « chaîne publique ai diffusé le film sur Monsanto de Marie-Dominique Robin » ; ils l'attaquent de toute part.

/Et la corruption ?

/C'est beaucoup plus subtil que cela. Il y a notamment un cabinet de lobbying, Boury et associés, qui travaille pour les grandes sociétés. Ils repèrent ceux qui ont du poids, de l'influence et ils les invitent au restaurant Ledoyen, un restaurant de luxe des Champs-Élysées. Le Gnis y reçoit régulièrement des parlementaires, ils y sont entre eux, entre happy few. Une fois, je me suis fait avoir. J'y suis allée, j'ai discuté mon point de vue avec un autre parlementaire. Ensuite, ils ont publié un compte rendu de ce déjeuner en ne reprenant que leurs arguments. Avec comme mention que j'étais « à leurs côtés », comme si j'étais d'accord avec eux.

/Les voyages ?

/Bien sur cela fait partie de la panoplie, c'est l'artillerie lourde, ils emmènent des parlementaires en voyage lointain, un ou deux à la fois, un de la majorité, un de l'opposition et de la majorité. Là, évidemment, on ne m'invite pas. Et puis, pour les pressions sur les autres parlementaires, il y a l'incontournable Jean Bizet (2), le représentant quasi-officiel de l'agriculture productiviste et des industriels des OGM. Rien ne se passe au Sénat sans qu'il prenne les choses en main. Il a littéralement « cassé » son collègue de la Manche, Jean-François Legrand.

(1) Renseignements pris certaines des informations sont envoyées par une lettre confidentielle publiée par une officine de conseils en économie et en environnement, Amos Prospective, soutenue par les sociétés agroalimentaires et dirigée par un franco-danois, Gil Rivière-Wekstein. La plupart des textes de cette lettre sont ouvertement pro-nucléaires et soutiennent les positions les plus ultras de l'agriculture intensive et des multinationales des semences et des produits phytosanitaires.

(2) Jean Bizet, sénateur UMP de la Manche, vétérinaire, est comme le fut son père pour défendre le veau aux hormones, le député Emile Bizet, également vétérinaire, le porte-parole tout à fait officiel et reconnu du lobby agricole depuis des années et organise tous les colloques

Monsanto et les brevets

Les grands semenciers brevètent les gènes d'adaptation au changement climatique

LE MONDE | 09.06.08

Monsanto, premier producteur mondial de semences transgéniques, a publié le 4 juin, à Saint-Louis (Etats-Unis), un "engagement en trois points" : la firme s'engage à "doubler la productivité du maïs, du soja et du coton en 2030 par rapport à 2000", à "développer des semences qui réduiront d'un tiers les ressources requises" d'eau et d'engrais, et à aider "à améliorer la vie des paysans, dont cinq millions des plus pauvres, en 2020".

Intervenant alors que se tenait à Rome la conférence de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) sur la crise alimentaire, la démarche vise à convaincre que les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont un atout pour faire face à ce problème et au changement climatique.

Mais pour les chercheurs indépendants d'ETC Group (Action Group on Erosion, Technology and Concentration), basés à Ottawa (Canada), la démarche des grandes firmes semencières vise d'abord à s'assurer des positions commerciales profitables. Dans un rapport publié en mai (www.etcgroup.org), ETC Group révèle que Monsanto, Bayer, BASF, Syngenta et d'autres firmes ont déposé 532 brevets sur des séquences génétiques favorisant l'adaptation au changement climatique. A elles deux, Monsanto et BASF détiennent 49 % des groupes de brevets concernés. Ces deux entreprises avaient annoncé, en mars 2007, un partenariat de 1,5 milliard de dollars pour développer des plantes résistantes à des conditions climatiques néfastes - "probablement le plus grand accord privé de recherche jamais enregistré", dit ETC Group.

Ce dernier détaille les projets des principales firmes qui proposeront dès 2010 des plantes supposées adaptées à la sécheresse. Les compagnies cherchent à impliquer les grands organismes de recherche publique dans leur démarche, tels le Cimmyt (Centre international d'amélioration du maïs et du blé) ou le CGIAR (Groupe consultatif international de recherche agricole).

Un programme pour développer des OGM en Afrique a ainsi été lancé par le Cimmyt avec un soutien de 47 millions de dollars de la Fondation Bill et Melinda Gates.

Pourquoi ces dépôts de brevets par les multinationales des semences sont-ils critiqués par ETC Group ? D'une part parce qu'ils risquent de distraire des ressources nécessaires à une recherche agronomique plus proche des besoins des petits paysans. Selon ETC Group, la recherche biotechnologique prolonge le modèle agro-industriel alors que la communauté des agronomes affirme que la priorité pour faire face aux crises est le soutien à l'agriculture vivrière et aux petits paysans. Cela a été clairement exprimé dans un rapport de l'ONU élaboré par la communauté scientifique et publié en avril. ETC Group cite aussi plusieurs exemples où la recherche agronomique classique parvient à élaborer des riz adaptés à des conditions très sèches.

D'autre part, le dépôt de brevets sur les gènes de familles de plantes pourrait rendre difficile aux organismes publics de recherche et aux groupes de petits paysans l'accès aux banques de semences : "Si les compagnies multinationales contrôlent les gènes-clés de la résistance à la sécheresse dans des cultures transgéniques (...), les chercheurs publics pourraient être accusés de violer les règles de propriété des gènes brevetés", s'inquiète le rapport.

Enfin, les experts soulignent que la création de plantes OGM résistantes à la sécheresse soulève de nombreux problèmes scientifiques qui sont loin d'avoir été résolus. Ainsi, selon un phénomène biologique appelé pléiotropie, le gène introduit pourrait commander d'autres caractéristiques de la plante que sa seule capacité à résister au manque d'eau.

La pression pour imposer les solutions transgéniques a été observée sur un autre front, lors de la Conférence sur la biodiversité qui s'est achevée à Bonn le 30 mai. Face à l'opposition des Etats-Unis et du Brésil, les pays africains n'ont pu obtenir le moratoire temporaire qu'ils souhaitaient sur la diffusion des arbres transgéniques, le temps d'analyser l'effet qu'ils pouvaient avoir sur les écosystèmes. Les arbres OGM pourraient produire... des agrocaburants à base de cellulose.

Hervé Kempf

A cette adresse, l'arrêté de nomination de la nouvelle Commission du Génie Biomoléculaire, paru au JO du 6 juin.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018927050&dateTexte=&fastPos=1&fastReqId=481326697&oldAction=rechTexte>

Le mandat de l'ancienne CGB s'est achevé en juin 2007 et le Haut conseil devait venir la remplacer pour le travail d'évaluation de 2008. Mais l'adoption de la loi ayant pris du temps, la création de ce Haut conseil a été retardée. Le 23 mars, paraissait au JO un décret définissant une nouvelle composition de cette CGB et depuis les nominations étaient attendues. Cette CGB ne pourra autoriser pour cette année des essais en champs, pour des questions de délais. Deux dossiers relatifs à un vaccin et à la thérapie génique sont en attente. Mais à l'heure actuelle, aucune convocation n'a été adressée à ses membres.

* Arrêté du 26 mai 2008 portant nomination à la commission mentionnée à l'article L. 531-4 du code de l'environnement *

NOR: AGRG0809555A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, du ministre de l'agriculture et de la pêche, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et de la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie en date du 26 mai 2008 :

M. Bernard Godelle est nommé président de la commission mentionnée à l'article L. 531-4 du code de l'environnement.

Sont nommés membres de la commission mentionnée à l'article L. 531-4 du code de l'environnement :

En qualité de spécialiste en biodiversité : M. Pierre-Henri Gouyon.

En qualité de spécialiste en écologie : M. Yvon Le Maho.

En qualité de spécialiste en génétique : Mme Mireille Jacquemond.

En qualité de spécialiste en biologie moléculaire : M. Philippe Guerche.

En qualité de spécialiste en toxicologie : M. Joël Guillemain.

En qualité de spécialiste en génétique des populations : Mme Jane Lecomte.

En qualité de spécialiste en thérapie génique : M. Hubert de Verneuil.

En qualité de spécialiste en épidémiologie : Mme Florence Coignard.

En qualité de spécialiste en agronomie : M. Antoine Messéan.

En qualité de spécialiste en entomologie : M. Gérard Devauchelle.

En qualité de spécialiste en microbiologie : M. René Bally.

En qualité de spécialiste en sciences vétérinaires : M. André Jestin.

En qualité de spécialiste en recherche biomédicale : M. Jean-Christophe Pagès.

En qualité de spécialiste en statistiques : M. Marc Lavielle.

En qualité de spécialiste en virologie : M. Jean-Luc Darlix.

En qualité de représentant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, désigné par son président : M. le sénateur Jean-Claude Etienne.

En qualité de représentant d'associations agréées de protection de l'environnement : M. Frédéric Jacquemart.

En qualité de représentant d'associations de défense des consommateurs : M. Charles Pernin.

En qualité de représentant d'associations ou d'unions d'associations agréées représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique : M. François Nocton.

En qualité de représentant d'organisations professionnelles représentant les industries produisant ou mettant en oeuvre des organismes génétiquement modifiés : M. Philippe Gracien.

En qualité de représentant de la profession agricole : M. Xavier Beulin.

En qualité de représentant de groupements de salariés des industries produisant ou mettant en oeuvre des organismes génétiquement modifiés : Mme Ghania Taleb.

Zurich: des inconnus détruisent partiellement un champ d'OGM

http://www.edicom.ch/fr/news/suisse/zurich-des-inconnus-detruisent-partiellement-un-champ-d-ogm_1189-5466191

Un groupe de 35 personnes a saccagé un champ d'essai de blé transgénique de l'Institut de recherche Agroscope à Zurich-Reckenholz. Les inconnus, équipés de faucilles et masqués, ont pénétré par la force dans le site en menaçant deux employés.

En l'espace de quelques minutes, ils ont piétiné ou coupé les pousses de blé en différents endroits des 2000 m² de blé transgénique planté par l'Université et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Immédiatement alertée, la police a pu arrêter cinq suspects dans les environs.

Il s'agit de Suisses, deux hommes et trois femmes, âgés de 29 à 39 ans. Comme les plantes ne portaient pas encore de graines, les chercheurs ne craignent pas que des OGM aient été disséminés dans la nature.

Le montant des dégâts et leur conséquence sur les recherches en cours n'ont pas encore pu être évalués. L'Université de Zurich, l'EPFZ et Agroscope déposeront vraisemblablement plainte.

On ne sait pas pour l'instant qui se cache derrière l'action. L'essai effectué dans le cadre du programme national de recherche PNR 59 "Utilités et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées" est controversé. Son but est de tester en plein air la résistance d'un blé transformé à l'oïdium, un champignon répandu en Suisse. Il s'agit d'étudier la qualité de ce blé et ses effets sur l'environnement.